



Rapport D'activités

Juin 2011

Sommaire

1	Points principaux	2
2	Relations extérieures	2
3	Investigations.....	4
4	Opérations.....	4
5	Département juridique	4
6	Communication	5
7	Conclusion.....	5

1 Points principaux

Le sculpteur/vendeur d'ivoire arrêté le 24 mai 2011 a finalement été condamné à 6 mois de prison ferme et 6 mois avec sursis, en plus de 10 000 000 Fcfa de dommages et intérêts et d'une amende de 500 000 Fcfa à payer.

En revanche, les procédures d'appel n'ont malheureusement pas abouti, malgré la rencontre avec le Procureur Général à la Cour d'appel.

Le mois de juin a également permis l'accueil à Libreville du Directeur de LAGA (Cameroun) et du coordonnateur du PALF (Congo-Brazzaville). Cette rencontre a permis d'échanger sur le plan régional et de communiquer avec les autorités nationales, en particulier l'Agence Nationale des Parcs Nationaux en la personne de Mr. Mike Fay et la Commission Nationale de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite. Grâce à ces échanges, une mission a pu être initiée au Congo, à la frontière gabonaise.

Une formation avec les douaniers de Libreville a finalement été organisée, avec les Eaux et Forêts, l'ANPN et le CIRMF.

Par ailleurs, un atelier de vulgarisation de la loi faunique a été réalisé par les Eaux et Forêts avec les autorités de Kango, le 21 juin. Conservation Justice était représenté par un juriste.

Dans la même perspective d'information et de formation, une séance a été donnée le 23 juin par les trois juristes du projet au siège du WWF en destination de leurs employés.

Précisons qu'un juriste et un enquêteur du projet ont bénéficié d'une formation au Cameroun au sein de l'ONG LAGA. Elle durera un mois. Le coordonnateur du projet est également allé pour un mois en Belgique.

2 Relations extérieures

Réunions

De nombreuses réunions ont été tenues avec :

1. Les autorités du Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) dont le Directeur Général, le Directeur de la Faune et de la Chasse, plusieurs chargés d'études à la Direction Générale, la Chargée d'Etudes du Ministre pour les ONG, le Conseiller juridique du Ministre ;
2. Les autorités judiciaires dont le Secrétaire Général du Ministère de la Justice, le Procureur Général de la Cour d'appel et le Procureur de la République de Libreville ;
3. Les autorités en charge de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux et plus précisément son Directeur Technique ;
4. Le Directeur des Contre-Ingérences et ses agents ;
5. Les autorités de la Commission Nationale de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite
6. Différentes ONG dont WCS, WWF, JGI, TAF et Brainforest.

Formation des douaniers

Contexte

Afin de lutter contre les réseaux criminels qui organisent le trafic d'ivoire, les efforts des différentes structures étatiques (Eaux et Forêts, Douanes, Forces de l'ordre) et non étatiques (ONG) sont indispensables. C'est dans ce contexte que les Eaux et Forêts, l'Agence Nationale des Parcs Nationaux et Conservation Justice ont informé/sensibilisé/formé les douanes gabonaises du 14 au 17 juin 2011.

Déroulement des séances de formation

Les thèmes ont été abordés à travers des présentations Powerpoint et des documentaires. Ils étaient au nombre de quatre:

1. « Le Gabon : une biodiversité extraordinaire » et le film « Mayumba » ont été présentés par Estelle Bouanga et Kevin Lekogo, de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux ;
2. « La spécificité du trafic d'ivoire, peaux de panthère et Grands singes depuis l'Afrique centrale vers d'autres continents » et le film « le pillage de l'or blanc africain » ont été présentés par Luc Mathot, de Conservation Justice ;
3. « La législation relative à la protection de la faune au Gabon » et « les dispositions sur la CITES (Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore sauvages menacées d'Extinction) » ont été présentés par Daniel Idiata et Augustin Mihindou, du Ministère des Eaux et Forêts ;
4. « La transmission de maladies et risque zoonotique » et « La conduite à tenir en cas de confiscation en prévention du risque sanitaire » ont été présentés par Barthélemy Ngoubangoye, du CIRMF (Centre International de Recherches Médicales de Franceville).

Une quarantaine de douaniers répartis en deux groupes ont ainsi été édifiés sur l'importance du trafic de produits fauniques et en particulier d'ivoire, la législation nationale et les conventions internationales ainsi que des aspects sanitaires spécifiques.

Plus que de simples présentations destinés à fournir des informations brutes, les séances de travail ont établi une véritable communication entre les différentes structures. Des discussions pertinentes ont ainsi pu être menées entre les formateurs et les douaniers. D'un côté comme de l'autre, ces échanges d'expérience ont été particulièrement instructifs.

Il reste maintenant à les concrétiser, le but étant de lutter efficacement contre les trafics existants. Il est donc à espérer que des arrestations suivies de condamnations exemplaires seront organisées prochainement, et ce en collaborations avec les différentes structures étatiques.

Mission à Kango

C'est le 21 Juin 2011 que c'est tenu à Kango l'atelier de vulgarisation de la loi sur la faune organisée par le Ministère des Eaux et Forêts. Cet atelier avait pour thème central les enjeux de la conservation et de la lutte contre le braconnage au Gabon.

Tour à tour, les différents participants ont exposé sur les thèmes suivants:

1. « La Loi 16/2011 portant Code Forestier en République Gabonaise » présenté par Monsieur Augustin MIHINDOU MBINA, chargé d'études au Ministère des Eaux et Forêts ;
2. « Quatre nouveaux décrets portant sur la législation de la faune en République Gabonaise », a été présenté par Monsieur Daniel IDIATA MAMBOUNGA, chef de service aménagement de la faune au Ministère des Eaux et Forêts ;
3. « Conservation et gouvernance », présenté par Monsieur ABITSI, pour WCS.
4. « Appui à l'Application de la Loi sur la Faune (AALF) : problèmes et solutions », a été présenté par Peter MYNDAT, juriste du projet AALF (Conservation Justice).
5. « Disposition de la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvage Menacés d'Extinction (CITES) », par Madame Germaine KOUMBA, pour les Eaux et Forêts.

Cette séance a vu la participation des nombreuses autorités locales et celle des chefs des villages environnants. Pour ces populations, la présence des autorités du Ministère des Eaux et Forêts et celle des ONG était une occasion d'exposer les difficultés relatives au braconnage et au trafic d'ivoire dont elles font face dans leurs départements et villages respectifs.

C'est en commun accord que les participants ont décidé de trouver des solutions en vue de faire face au braconnage et au trafic des espèces de la faune menacées d'extinction.

3 Investigations

L'enquêteur initial a continué son travail d'enquêtes, en attendant son départ en formation pour le Cameroun.

Un autre enquêteur est actuellement testé, et a fait preuve de motivation et de volonté.

4 Opérations

Aucune opération n'a pu être menée au cours du mois. Après l'arrestation d'un sculpteur/vendeur en mai et d'une opération ratée en ce qui concerne les peaux de panthère, toutes nos pistes sur Libreville sont épuisées.

Il paraît évident qu'il faudra rapidement travailler dans d'autres zones du pays...

5 Département juridique

Le dernier sculpteur/vendeur d'ivoire arrêté à Libreville le 24 mai a été condamné en date du 28 juin 2011. Il écope d'une peine de prison de 12 mois dont 6 mois avec sursis, d'une amende de 500 000 Fcfa et de dommages et intérêts de 10 000 000 Fcfa.

SEME Henri, ressortissant Camerounais, était arrivé au Gabon en 1981 et vit de la sculpture et du trafic d'ivoire depuis cette période. Ne pouvant plus vendre ses productions au village artisanal en raison de l'arrestation de ses principaux clients (qui sont toujours en détention provisoire depuis novembre 2010), il focalisait son commerce illégal à des particuliers qui

s'approvisionnaient directement chez lui. Précisons que l'ivoire sculpté qu'il vendait était principalement destiné au marché asiatique (baguettes, « hankos » ou cachets asiatiques,...).

Il s'agit donc d'une décision de justice qui concrétise la volonté politique de lutter contre le grand braconnage des éléphants et le trafic qui en est la cause. C'est manifestement la première fois qu'un sculpteur/vendeur d'ivoire est condamné à une peine aussi sévère, et une importante victoire juridique pour AALF.

Le guide juridique préparé par AALF a enfin pu être imprimé à 3.000 exemplaires. Une moitié a été distribuée à Libreville aux gendarmes (dont l'école), eaux et forêts, WCS, WWF, Brainforest, douanes, procureurs et juges de Libreville, autorités du ministère de la Justice.

6 Communication

10 articles de presse mentionnant AALF ont été diffusés dont un dans l'Union, un dans la Griffé et sept sur internet. Ils concernent la formation des douaniers, la sensibilisation à Kango, ainsi que la condamnation de SEME Henry en date du 28 juin.

5.000 affiches 40X60 cm et 20.000 prospectus préparés par AALF ont été à nouveau produits, respectivement par WWF et WCS.

7 Conclusion

Le mois de juin restera en mémoire grâce à la condamnation sévère de SEME Henry, ce malgré l'absence d'opérations au cours du mois.

La formation des douaniers s'est bien déroulée et il est à espérer qu'elle se concrétisera par des opérations réalisées en coordination avec les différents services étatiques et AALF.

La collaboration avec les Eaux et Forêts, les autres ONG et l'ANPN se renforcent également, comme le confirment la préparation par Conservation Justice d'un document en faveur de l'ANPN, la réunion de Kango où AALF a été convié par les Eaux et Forêts, la réalisation de séances d'information avec le WWF, et la production de nouvelles affiches et prospectus avec WWF et WCS.

Il est désormais nécessaire de confirmer ces collaborations par des activités concrètes à l'intérieur du pays.